



EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du jeudi 31 mars 2011

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs -
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Ordre de passage des rapports : 0.1., 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 1.2.2, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 7.1, 7.2,
7.3, 7.4, 9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.7, 10.2, 10.3, 10.4, 10.5, 10.1

Le rapport 3.6 a été retiré de l'ordre du jour.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h10

Étaient présents : **Amagney :** Thomas JAVAUX **Arguel :** André AVIS **Audeux :** Françoise GALLIOU (jusqu'au rapport 1.1.1) **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI (jusqu'au rapport 4.3), Geneviève VERRON (jusqu'au rapport 4.3) **Avanne-Aveney :** Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (jusqu'au rapport 4.3), Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (jusqu'au rapport 5.4), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au rapport 3.7), Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET (jusqu'au rapport 4.3), Lazhar HAKKAR (jusqu'au rapport 1.2.1), Valérie HINCELIN (jusqu'au rapport 1.1.6), Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), Jacques MARIOT (à partir du rapport 1.1.1), Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR (à partir du rapport 1.1.1), Michel OMOURI, Jacqueline PANIER (jusqu'au rapport 0.1), Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Claude ROY, Marie-Noëlle SCHOELLER (jusqu'au rapport 0.1), Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Sylvie WANLIN, Zahira YASSIR-COUVAL **Beure :** Auguste KOELLER (représenté par Michel PIDANCET) **Busy :** Philippe SIMONIN (à partir du rapport 1.1.1) **Chaleze :** Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) **Chalezeule :** Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 0.1) **Champagny :** Claude VOIDEY (représenté par Michel GABRIEL) **Champvans-les-Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon-le-Duc :** Catherine BOTTERON **Chaufontaine :** Jacky LOUISON **Dannemarie-sur-Crête :** Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST **Deluz :** Sylvaine BARASSI **Ecole-Valentin :** André BAYEREL (à partir du rapport 1.1.1), Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.1) **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **Gennes :** Maryse MILLET **Grandfontaine :** François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **La Vèze :** Jacques CURTY **Larnod :** Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET jusqu'au rapport 1.1.1) **Mamirolle :** Daniel HUOT **Marchaux :** Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET **Miserey-Salines :** Marcel FELT (jusqu'au rapport 0.1), Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON (représenté par Corinne PETER), Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** Marcel COTTINY **Morre :** Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Bernard BOURDAIS **Pelousey :** Claude OYTANA **Pirey :** Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** Jean-Michel FAIVRE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** Stéphane COURBET **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Maryse BILLOT, Alain VIENNET **Serre-les-Sapins :** Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Bernard MOYSE **Thoraise :** Jean-Michel MAY TORPES : Bernard LAURENT (représenté par Dominique GRUBER) **Vaire-Arcier :** Patrick RACINE **Vaire-le-Petit :** Michèle DE WILDE **Vorges-les-Pins :** Patrick VERDIER (jusqu'au rapport 0.1)

Étaient absents : **Besançon :** Hayatte AKODAD, Eric ALAUZET, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-François GIRARD, Solange JOLY, Carine MICHEL, Béatrice RONZI, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRE, Nicole WEINMAN **Beure :** Philippe CHANEY **Boussières :** Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY **Braillans :** Alain BLESSEMILLE **Champoux :** Thierry CHATOT **Chatillon-le-Duc :** Philippe GUILLAUME **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI, Gilbert GAVIGNET **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Mamirolle :** Didier MARQUER **Mazerolles-le-Salín :** Daniel PARIS **Montferrand-le-Château :** Séverine MONLLOR **Novillars :** Philippe BELUCHE **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pelousey :** Catherine BARTHELET **Pirey :** Jacques COINTET **Pouilley-les-Vignes :** Jean-Marc BOUSSET **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE **Roche-lez-Beaupré :** Jean-Pierre ISSARTEL **Thise :** Jean TARBOURIECH **Vaux-les-Prés :** Bernard GAVIGNET

Secrétaire de séance : Daniel HUOT

Procurations de vote :

Mandants : F. GALLIOU (à partir du rapport 1.1.2), E. ALAUZET, T. BENETEAU DE LAPRAIRIE (à partir du rapport 5.1), B. CYPRIANI, Y.M. DAHOUI, D. GENDRAUD (jusqu'au rapport n°3.7), F. GERDIL (à partir du rapport 1.1.1), A. GHEZALI, J.F. GIRARD (à partir du rapport 1.1.1), L. HAKKAR (à partir du rapport 1.2.2), V. HINCELIN (à partir du rapport 1.1.7), S. JOLY, J.S. LEUBA (jusqu'au rapport 0.1), C. MICHEL, N. MOUNTASSIR (jusqu'au rapport 0.1), J. PANIER (à partir du rapport 1.1.1), E. SASSARD, J. SCHIRRE, M.N. SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.1), N. WEINMAN, P. CHANEY, A. BLESSEMILLE (jusqu'au rapport 0.1), R. REYLE (à partir du rapport 1.1.1), D. PARIS, M. FELT (à partir du rapport 1.1.1), S. MONLLOR, P. BELUCHE, C. BARTHELET, J.M. BOUSSET, J. TARBOURIECH

Mandataires : M. DEWILDE (à partir du rapport 1.1.2), C. THIEBAUT, F. MONNEUR (à partir du rapport 5.1), F. PRESSE, J.P. GOVIGNAUX, J.J. DEMONET (jusqu'au rapport n°3.7), N. BODIN (à partir du rapport 1.1.1), D. POISSENOT, M. LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), S. JEANNIN (à partir du rapport 1.2.2), C. TISSIER (à partir du rapport 1.1.7), A. MENETRIER, N. BODIN (jusqu'au rapport 0.1), F. ALLEMANN, N. GUILLEMET (jusqu'au rapport 0.1), F. FELLMANN (à partir du rapport 1.1.1), M. OMOURI, J.C. ROY, J.L. FOUSSERET (à partir du rapport 1.1.1), S. WANLIN, M. PIDANCET, R. REYLE (jusqu'au rapport 0.1), C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 1.1.1), C. PREIONI, D. JOLY (à partir du rapport 1.1.1), M. COTTINY, B. BOURDAIS, C. OYTANA, J.M. FAIVRE, B. MOYSE

Délibération n°2010/001357

Rapport n°3.5 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Fonctionnement du Pôle des Microtechniques pour l'année 2011

Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Fonctionnement du Pôle des Microtechniques pour l'année 2011

Rapporteur : Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président

Commission : Economie, Emploi et Insertion

Inscription budgétaire	
BP 2011 et au PPIF 2011/2015 « Soutien à la compétitivité »	Montant BP 2011 : 340 000 € (enveloppe) Montant de l'opération : 15 000 €

Résumé :

Le Grand Besançon a soutenu dès 2005 la démarche fédératrice du Pôle de compétitivité des Microtechniques aux côtés des autres acteurs économiques, le soutien à l'innovation étant un axe fort de la politique de développement économique du Grand Besançon, puisque facteur de compétitivité des entreprises et d'attractivité du territoire.

Aussi, le Grand Besançon a-t-il apporté sur la période 2005-2008 un soutien financier à l'animation et au fonctionnement du pôle d'un montant de 51 210 €.

A l'issue d'une phase d'évaluation nationale des Pôles conduite en 2008, 58 pôles de compétitivité sur 71 ont été re-labellisés pour une période de 3 ans, dont le Pôle des Microtechniques. Ces pôles ont signé mi-2009 un « **Contrat de performance** » avec l'État et les Collectivités Territoriales impliquées ; ce contrat met en perspective les soutiens financiers dédiés à l'animation de leur pôle pour trois ans. **En retour, les pôles s'engagent sur des objectifs de performance à 3 ans**, sur la base de la **feuille de route stratégique** qu'ils ont élaborée.

Le rapport présente la demande de soutien au fonctionnement du Pôle des Microtechniques pour l'année 2011, pour un montant de 15 000 €.

I. Contrat de performance - Contexte

La première phase de la politique « Pôles de Compétitivité » visait prioritairement à mettre en place et développer des projets de R&D collaboratifs.

La seconde, avec les « Contrats de Performance », visait la mise en synergie des Pôles avec l'ensemble des politiques et acteurs de soutien à la recherche et à l'innovation. Il s'agit ainsi de faire converger stratégies et actions, de clarifier les missions et d'éviter les doublons, **afin de construire de véritables « écosystèmes » de croissance et d'innovation.**

Lors de l'évaluation nationale en 2008, les Pôles de Compétitivité ont été classés en 3 groupes : le Pôle des Microtechniques fait partie de la deuxième catégorie de Pôles. Ainsi, le Pôle des Microtechniques s'engage pour la période 2009-2011 sur des objectifs de performance, ainsi que sur les améliorations nécessaires mises en évidence lors de l'évaluation.

A cet égard, le pôle s'engage à collecter et informer les Collectivités Territoriales quant aux résultats obtenus, sur la base d'indicateurs territoriaux complémentaires aux indicateurs demandés par l'Etat.

II. Présentation du Contrat de Performance du Pôle des Microtechniques

La feuille de route stratégique du Pôle des Microtechniques pour la période 2009-2011 identifie :

- **5 axes technologiques prioritaires** : la micro-fabrication et la micro-manipulation, la micro-injection/micro-moulage, les micro-systèmes, le traitement de surfaces, les nanomatériaux,
- **4 marchés cibles** : biomédical, transport et énergie, mesurés & contrôle, luxe.

Ces objectifs technologiques et de marché sont déclinés à moyen et long terme comme suit :

- à 3 ans : acquisition de nouvelles compétences et renforcement du savoir-faire existant sur les 5 axes technologiques et les 4 marchés cibles prioritaires,
- à 5 ans : acquisition de nouvelles compétences sur des produits clés par marché, maîtriser la conception et moderniser les outils,
- à 10 ans : passer de la pièce à la fonction pour réaliser des fonctions hybrides.

III. Programme d'actions porté par le Pôle des Microtechniques (2009-2011)

Les objectifs de développement du Pôle et de son écosystème sont hiérarchisés de la manière suivante :

- détecter, susciter et assurer un suivi régulier des projets collaboratifs prioritairement sur les 5 axes technologiques retenus par le Pôle,
- impliquer plus de PME dans le Pôle,
- favoriser le développement des plateformes technologiques et des ateliers pilotes,
- diversifier les sources de financement du Pôle afin de parvenir à un équilibre de financements publics/privés à la fin de l'année 2011,
- impulser une action dans le domaine des ressources humaines cohérente en termes de formation et d'emploi avec les besoins du territoire,
- développer le Pôle à l'international,
- intégrer la dimension « développement durable » dans toutes les actions du Pôle,
- adopter une stratégie de communication en cohérence avec les axes technologiques et de marchés choisis par le Pôle et la mettre en œuvre,
- développer des relations avec d'autres pôles de compétitivité.

Les principaux axes du programme d'actions peuvent être résumés comme suit :

- **développement de la R&D** : susciter des projets collaboratifs en organisant un service de veille et en s'appuyant sur les acteurs régionaux (IPV par exemple),
- **suivi annuel de l'avancement des projets financés puis de leurs retombées économiques** (indicateurs SESSI déclinés au niveau des territoires des collectivités locales),
- **synergie Entreprises/Recherche/Formation** : animation de commissions transversales et par axe marché prioritaire,
- **implication des PME et création d'entreprises** : démarche commerciale pour impliquer plus de PME dans le Pôle et réalisation d'une cartographie des compétences microtechniques du territoire,
- **développement de projets structurants** : augmenter le taux d'utilisation des plateformes technologiques existantes et développer les ateliers pilotes,
- **financement privé** : augmenter la part d'autofinancement du programme d'animation du Pôle des Microtechniques sur 3 ans,
- **gestion prévisionnelle des compétences et adaptation des formations aux besoins en compétences** : animation des commissions formation et dialogues social,
- **rayonnement commercial et international** : mise en place d'un axe de développement du Pôle à l'international,
- **développement durable** : mise en place d'un groupe de travail sur le développement durable et les Ecotechnologies.

Afin de mettre en œuvre ces objectifs, le Pôle s'appuiera sur les autres acteurs du développement économique du territoire : l'Institut Pierre Vernier, l'ARD, Développement 25, les Chambres de Commerce et d'Industrie, l'UIMM, Micronora, Temis, Luxe and Tech, les Lunetiers du Jura.

IV. Les partenaires du Pôle des Microtechniques

L'Etat, le Conseil Régional de Franche-Comté, les Conseils Généraux du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône, du Territoire de Belfort, les Communautés d'Agglomération du Grand Besançon, du Pays de Montbéliard qui est à présent nommée PMA (Pays de Montbéliard Agglomération) et le Syndicat Mixte du Pays Horloger sont signataires du Contrat de Performance 2009-2011.

*Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 31 mars 2011
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon*

3/12

V. Le plan de financement 2011

La demande de financement de cette action au Grand Besançon pour l'année 2011 porte sur 15 000 €.

Dépenses :

Postes de dépenses	Montants	%
Salaires	368 400 €	76,83 %
Déplacements	12 000 €	2,50 %
Valorisation de temps de travail des entreprises	39 200 €	8,17 %
Achats de matériels	5 000 €	1,05 %
Missions, réceptions	13 400 €	2,8 %
Loyer	9 626 €	2,01 %
Frais généraux	14 838 €	3,09 %
Etudes, sous-traitance	17 000 €	3,55 %
TOTAL : Budget du pôle	479 464 €	100 %

Recettes :

Financements	Montants	%
Contribution Etat	143 839 €	30,00 %
Contribution Région Franche-Comté	57 536 €	12,00 %
Contribution Grand Besançon	15 000 €	3,13 %
Contribution PMA (CAPM)	15 000 €	3,13 %
Contribution CG25	28 768 €	6,00 %
Contribution CG39	14 384 €	3,00 %
Contribution CG70	10 000 €	2,08 %
Contribution Pays Horloger	5 000 €	1,04 %
Financements privés : cotisations, valorisation de temps et autres contributions	189 937 €	39,62 %
TOTAL : Budget du pôle	479 464 €	100 %

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le soutien du Grand Besançon au fonctionnement de l'Association du Pôle des Microtechniques à hauteur de 15 000 € pour l'année 2011,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 117
Contre : 0
Abstention : 0

PRÉFECTURE
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DU DOUBS

D.C.T.C.J.
Contrôle de légalité



REC 09 AVR 2011



CONVENTION

Relative au Contrat de performance 2009-2011
du Pôle des Microtechniques
et soutien au fonctionnement pour l'année 2011

ENTRE

Le Grand Besançon, représenté par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, dûment habilité à signer par une délibération du Conseil de Communauté du, d'une part

ET

Le Pôle des Microtechniques, représenté par son Président, dûment habilité, Monsieur Etienne BOYER, d'autre part

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1611-4

Vu la délibération n° du Conseil de Communauté en date du

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le Grand Besançon a soutenu en 2005 la démarche fédératrice du Pôle de Compétitivité des Microtechniques aux côtés des autres acteurs économiques. Le soutien à l'innovation est un axe fort de la politique de développement économique du Grand Besançon, car il est facteur de compétitivité pour les entreprises et d'attractivité pour le territoire.

A l'issue d'une phase d'évaluation nationale des Pôles conduite en 2008, 58 pôles de compétitivité sur 71 ont été re-labellisés pour une période de 3 ans, dont le Pôle des Microtechniques. Sur la base de ces résultats et de sa propre analyse, le Grand Besançon a décidé d'apporter son soutien au Pôle des Microtechniques pour l'année 2011.

Il est convenu ce qui suit :

I. Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Grand Besançon apporte son soutien au Pôle de Compétitivité des Microtechniques en 2011 et de définir les modalités de versement d'une subvention de 15 000 €. Cette subvention a été attribuée au Pôle pour l'animation de la filière des microtechniques dans le cadre de la politique nationale des Pôles de Compétitivité, sur la base du programme d'actions figurant en annexe 1 de cette convention.

II. Programme d'actions

Le Pôle s'engage à conduire les actions d'animation, de développement et de promotion des entreprises, des laboratoires et des établissements d'enseignement supérieur de la filière des microtechniques conformément au programme d'actions et au budget prévisionnel de 479 464 € figurant en annexes 1 et 2.

III. Montant et modalités de versement de la subvention

Le Grand Besançon attribue au bénéficiaire une subvention de 15 000 € pour l'année 2011, pour un budget prévisionnel global de 479 464 € pour un an, pour l'action décrite à l'article 1^{er}.

Ce montant est un plafond non révisable à la hausse.

La subvention sera versée de la façon suivante :

- 50 % à la signature de la présente convention soit 7 500 €,
- le solde sur demande écrite et présentation, en deux exemplaires, d'un compte rendu financier conformément à l'arrêté du 11 octobre 2006 et d'un rapport d'activité final (fin du second semestre 2011), qui détaillera les livrables produits et les résultats obtenus en appui sur les indicateurs figurant en annexes 1 et 3 de cette présente convention,
- le cas échéant un acompte de 30 % pourra être versé, soit 4 500 €, sur présentation d'un compte rendu financier conformément à l'arrêté du 11 octobre 2006 et d'un bilan intermédiaire qui respectera les mêmes conditions que celles demandées pour le rapport final.

IV. Durée et délai de validité

La présente convention est conclue au titre de l'année 2011. Elle prend effet à compter de sa date de transmission au représentant de l'Etat.

La participation financière du Grand Besançon au Pôle des Microtechniques doit donner lieu à une demande de paiement du solde dans un délai de deux ans à compter de la date de notification de la présente convention, faute de quoi elle sera réputée caduque et peut donner lieu à un remboursement dans les conditions de l'article 7 de la présente convention.

Le Pôle des Microtechniques s'engage, aux fins de contrôle, à conserver les pièces justificatives des dépenses effectuées dans le cadre de la présente convention pendant une durée de 10 ans.

V. Obligations du Pôle des Microtechniques

Le Pôle des Microtechniques s'engage à utiliser la subvention octroyée exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivé tel que défini à l'article 1^{er} de la présente convention.

Il ne peut redistribuer tout ou partie de l'aide du Grand Besançon au profit d'un autre organisme.

Le Pôle des Microtechniques accepte que la subvention ne puisse en aucun cas donner lieu à profit et qu'elle soit limitée au montant nécessaire pour équilibrer les recettes et dépenses de l'action.

Le Pôle des Microtechniques s'engage à mentionner le soutien financier du Grand Besançon, à faire connaître le dispositif ainsi que l'appui dont il bénéficie de la part du Grand Besançon lors de ses entretiens ou contacts avec la presse ou les médias.

Si le Pôle des Microtechniques décide d'apposer des panneaux de chantier, des plaques commémoratives ou de réaliser des publications ou toute autre action d'information presse ou toute action de promotion, il doit obligatoirement mentionner le concours financier du Grand Besançon, proportionnellement à son montant par rapport aux partenaires publics et privés. Dans le cas de publications, la charte graphique doit être respectée et autorisée par le Grand Besançon.

Le Pôle des Microtechniques s'engage à prendre attache du Grand Besançon systématiquement et préalablement à toute organisation de cérémonies (presse, protocolaires) afin d'en déterminer les modalités pratiques.

VI. Modalités de contrôle

Le contrôle de l'utilisation des aides est effectué au vu des justificatifs produits au moment des demandes de versement. En outre, les services du Grand Besançon sont habilités à procéder à toute autre forme de contrôle notamment sur place, avant et après le versement de l'aide.

VII. Modification et reversement

Toutes modifications significatives du programme (délai de réalisation, nature des investissements, etc...) ou de son mode de financement, doivent être notifiées par écrit au Grand Besançon et acceptées par celui-ci, après instruction technique. Ces modifications pourront entraîner un avenant à la convention.

Le Grand Besançon pourra exiger le reversement total ou partiel de l'aide financière accordée en cas :

- d'utilisation différente, apparue au moment du contrôle, de celle qui avait motivé l'aide,
- d'inexécution partielle ou totale des conditions liées à l'octroi de l'aide,
- de manquement aux obligations contractuelles et notamment en cas de non-respect des dispositions des articles 4 et 5 de la présente et en cas de non production des justificatifs demandés au moment du contrôle,
- de toutes modifications significatives du programme ou de son mode de fonctionnement qui n'auraient pas été notifiées au Grand Besançon.

VIII. Résiliation de la convention

En cas de non respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

Le Grand Besançon pourra également résilier la convention, sans préavis ni indemnités; s'il apparaît que le Pôle des Microtechniques a fait des déclarations fausses ou incomplètes pour obtenir l'aide du Grand Besançon prévue dans la présente convention.

IX. Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif de Besançon.

X. Délégation d'attribution

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement le Président du Grand Besançon et le Trésorier Payeur du Grand Besançon.

Fait en trois exemplaires à Besançon, le

Pour le Pôle des Microtechniques

Le Président
Etienne BOYER

Pour la Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon

Le Président
Jean-Louis FOUSSERET

Annexe I : Plan d'actions 2011

2011	Objectif 1 - Détecter et susciter des projets collaboratifs
Les actions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier des pistes de projets collaboratifs entre les entreprises et les laboratoires via la commission innovation et les commissions marchés du Pôle des Microtechniques (PMT) : <ul style="list-style-type: none"> - faire émerger des problématiques et des besoins de la part des entreprises via des entretiens en entreprise – démarche « Voix des entreprises », - recouper ces problématiques avec les « Road map technologiques » élaborées en commission innovation, - organiser des groupes de travail entre entreprises et laboratoires sur les thématiques technologiques innovantes identifiées. ▪ Montage de projet. ▪ Suivi des projets.
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> ▪ « Road map technologiques » du PMT version 2 complétée avec les problématiques des entreprises. ▪ Présentation de projets en comité de validation. ▪ Tableaux de bord de suivi des projets.
Indicateurs	<p>30 visites d'entreprises effectuées dans le cadre de la démarche « Voix des entreprises ».</p> <p>1 projet collaboratif innovant issu des groupes de travail entre entreprises et laboratoires organisés par le PMT.</p> <p>Retombées territoriales des projets (emplois créés, brevets déposés, publications, communications).</p>
2011	Objectif 2 - Impliquer plus d'entreprises dans le Pôle
Les actions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire renouveler leur adhésion aux entreprises déjà adhérentes : <ul style="list-style-type: none"> - identifier et caractériser les PME adhérentes qui ne participent à aucune action, - engager des actions correctives vis à vis des adhérents non impliqués : visites, recueil du besoin, - mise à jour de l'annuaire des membres du Pôle, - organisation d'un évènement fédérateur pour les adhérents du PMT. ▪ Campagne de recrutement de nouveaux adhérents : <ul style="list-style-type: none"> - mise à jour de l'argumentaire commercial d'adhésion au PMT, - démarcher directement les entreprises sur site ou dans les salons.
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tableau de bord de la présence des adhérents. ▪ Argumentaire commercial. ▪ La valise du porteur de projet. ▪ Mise à jour de la base de données des acteurs filière. ▪ Annuaire des adhérents. ▪ Evènement fédérateur pour les adhérents du PMT.
Indicateurs	<p>2 nouvelles PME impliquées dans les commissions.</p> <p>4 nouvelles PME adhérentes par an.</p> <p>30 adhérents participent à l'évènement fédérateur du PMT.</p>
2011	Objectif 3 - Favoriser le développement des plateformes technologiques et des ateliers pilotes
Les actions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire connaître les conditions d'utilisation des plateformes pour augmenter leur taux d'utilisation des plateformes en faisant connaître aux entreprises les conditions d'utilisation des plateformes. ▪ Compléter les équipements existants dans le but d'anticiper les besoins futurs du territoire. ▪ Développer les ateliers pilotes.
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Obtention du rapport d'utilisation annuel de la plateforme Mimento. ▪ Une communication sur les plateformes existantes en Franche-Comté à destination des entreprises. ▪ Questionnaire d'enquête de satisfaction à destination des utilisateurs. ▪ Organisation d'une visite d'une plateforme à destination des participants aux commissions marchés.
Indicateurs	<p>10 entreprises visitent une des plateformes franc-comtoises (Mimento, DISO, Prototypage rapide...).</p> <p>Une mise en relation par le PMT d'un industriel avec une des plateformes.</p> <p>Augmentation de l'utilisation de la plateforme Mimento (10 %/an).</p>

2011	Objectif 4 - Diversifier les sources de financement
Les actions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en œuvre de quelques-unes des pistes de diversification des financements : <ul style="list-style-type: none"> - sponsoring, - piste d'offre de service du PMT et notamment la prestation d'aide au montage de projet vis-à-vis des entreprises, un premier essai avec l'appui de consultant est prévu pour 2011, - demande aux porteurs de projets d'intégrer au moment de la demande de financement une mini tâche de coordination sous-traitée au Pôle pour le suivi et la présence aux Comités de Pilotage, - les financeurs exigent le justificatif d'adhésion au PMT pour établir les conventions de financement pour les projets labellisés par le pôle. ▪ Valorisation du temps des industriels prévue dans le budget prévisionnel 2011.
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une nouvelle source de financement privé est obtenue. ▪ Plan de financement 2012 avec un financement public à hauteur de 50 %
Indicateurs	Equilibre financier de l'association en 2011 avec une part de financement public de 60 % du budget.

2011	Objectif 5 - Ressources Humaines
Les actions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser la connaissance des métiers et communiquer sur le secteur microtechniques vers différentes cibles : les élèves de collège et de lycée et les responsables de l'orientation professionnelle notamment. ▪ Favoriser le lien entre les entreprises et les organismes de formation par la mise en relation des acteurs par le Pôle et notamment : <ul style="list-style-type: none"> - par la collaboration avec l'AIEFC et l'ENSMM sur le master innovation de 3ème année des étudiants ENSMM, - par la collaboration avec l'IUT info-com de Besançon dans le cadre du challenge de la veille, - par l'organisation d'un événement de promotion des plateformes technologiques dans le cadre de la semaine de l'industrie. ▪ Organisation d'une rencontre interpôle sur la thématique du dialogue social.
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation à l'organisation de la semaine de l'industrie avec l'UIMM. ▪ 1 rapport du groupe d'étudiants du master innovation porte sur une thématique microtechnique définie au sein d'une commission marché du PMT. ▪ 1 rapport des étudiants de l'IUT info-com dans le cadre de leur challenge de la veille pour la commission Luxe (sujet email). ▪ Poursuite du projet Challenge Microtechniques maxi avenir.
Indicateurs	20 professionnels de l'orientation professionnelle participent à l'action « 24h de l'industrie » de la semaine de l'industrie. 15 étudiants ont été en contact avec des entreprises microtechniques régionales.

2011	Objectif 6 - Développement international
Les actions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Axe Allemagne : <ul style="list-style-type: none"> - développement des relations avec le cluster Microtec Süd West, - participation à la foire de Hannover : animation d'une table ronde d'entreprises microtechniques, tenue d'un stand, participation à la mission Ubifrance organisée dans le cadre de la foire. ▪ Axe Suisse : poursuite de la participation au projet Minnov'Arc. ▪ Autre action : participation du PMT à une réponse à un appel à projet Interreg Alpine Space ou Interreg Nord Ouest.
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bilan de la foire de Hannover. ▪ Dépôt d'un projet Interreg dans lequel le PMT est partenaire. ▪ Bilan des actions menées dans le cadre du projet Minnov'Arc.
Indicateurs	2 entreprises participent à la foire de Hannover aux côtés du PMT. Transmission de 10 contacts obtenus à la foire de Hannover en direction des entreprises.

2011	Objectif 7 - Développement durable et écotechnologies
Les actions :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Groupe de travail "Développement durable" : <ul style="list-style-type: none"> - la grille d'évaluation des projets intègre la thématique développement durable sous ses trois dimensions, - Journée Connaissance des marchés, ouverture à l'international réorientée sur la thématique « Développement durable », - co-organisation d'un événement avec des partenaires locaux (ADEME, MFQ, CCI...), ▪ Emergence de projets collaboratifs sur les écotechnologies : <ul style="list-style-type: none"> - identification des pôles à approcher sur les thématiques des écotechnologies, - rencontre avec un pôle écotechnologies pour détecter des synergies.
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan d'action 2011. ▪ Bilan annuel 2011.
Indicateurs	40 % des projets labellisés par le Pôle ont inclus un volet « développement durable » dans leur présentation au Comité de validation. 2 projets labellisés dans le domaine des écotechnologies.

2011	Objectif 8 - Communication
Les actions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration du plan de communication annuel. ▪ Renouveau des panneaux salon et des plaquettes du PMT obsolètes. ▪ Participer à des événements : salons, rencontres technologiques, colloques. ▪ Organisation d'un événement fédérateur des adhérents du PMT (voir objectif 2).
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan de communication annuel avec choix des salons où le PMT expose. ▪ Site internet en fonctionnement. ▪ Plaquettes bilingues (fiches par axes technologiques). ▪ Film. ▪ Fiches des projets financés sur le site web. ▪ Micronews. ▪ Présentation de l'actualité / des projets / actions collectives du Pôle lors d'événements. ▪ Communiqués de presse.
Indicateurs	Mise à jour du site Internet effectuée moins de 45 jours avant la date de consultation, 100 plaquettes distribuées, 10 Micronews diffusées, 5 salons européens, 50 contacts pris lors des salons retransmis aux adhérents, 10 nouvelles fiches projets sur le web du PMT, 3 présentations de projets ou actions collectives, 10 articles de presse sur le PMT, 3 communiqués de presse et 1 film sur une thématique microtechnique.
Remarque : les actions de communication du Pôle des Microtechniques sont financées dans le cadre d'un autre programme, elles sont reprises ici à titre indicatif.	

2011	Objectif 9 - Développer les relations avec d'autres pôles de compétitivité
Les actions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre les participations croisées au conseil d'administration de Plastipolis et au conseil scientifique. ▪ Réaliser des rencontres inter-pôles et favoriser les fertilisations croisées : <ul style="list-style-type: none"> - sur la thématique du biomédical avec les pôles Grand Est, - sur la thématique du dialogue social. ▪ Réaliser un événement commun avec un autre pôle à destination des entreprises et laboratoires. ▪ Poursuivre la participation au groupement Mécafuture.
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tenue de réunions inter-pôles. ▪ Annuaire des entreprises travaillant sur le biomédical dans le Grand Est (territoires des pôles Microtechnique, Alsace Biovalley, Fibres, Materialia). ▪ Un événement commun avec un autre pôle. ▪ Visite réciproque d'entreprises / laboratoire avec un autre pôle.
Indicateurs	2 projets co-labellisé avec un autre pôle de compétitivité. 5 membres du Pôle participent à l'événement commun à deux pôles. 1 visite commune d'entreprises / laboratoire. 2 réunions inter-pôles.

Annexe 2 : Budget prévisionnel 2011

Dépenses :

Postes de dépenses	Montants	%
Salaires	368 400 €	76,83 %
Déplacements	12 000 €	2,50 %
Valorisation de temps de travail des entreprises	39 200 €	8,17 %
Achats de matériels	5 000 €	1,05 %
Missions, réceptions	13 400 €	2,8 %
Loyer	9 626 €	2,01 %
Frais généraux	14 838 €	3,09 %
Etudes, sous-traitance	17 000 €	3,55 %
TOTAL : Budget du pôle	479 464 €	100 %

Recettes :

Financements	Montants	%
Contribution Etat	143 839 €	30,00 %
Contribution Région Franche-Comté	57 536 €	12,00 %
Contribution Grand Besançon	15 000 €	3,13 %
Contribution PMA (CAPM)	15 000 €	3,13 %
Contribution CG25	28 768 €	6,00 %
Contribution CG39	14 384 €	3,00 %
Contribution CG70	10 000 €	2,08 %
Contribution Pays Horloger	5 000 €	1,04 %
Financements privés : cotisations, valorisation de temps et autres contributions	189 937 €	39,62 %
TOTAL : Budget du pôle	479 464 €	100 %

Annexe 3 : Plan d'actions 2011

Le Pôle s'engage à collecter et informer le Grand Besançon sur la base des indicateurs territoriaux suivants :

Pour les entreprises adhérentes du Pôle :

Effectifs
CA Total
CA Export

Pour les entreprises adhérentes du Pôle participant à des projets pôles :

Montants des programmes
Montants des aides publiques liées à ces programmes
Brevets déposés dans le cadre de ces programmes

Pour les laboratoires

Montants des programmes
Montants des aides publiques
Chercheurs concernés par les programmes
Publications
Brevets déposés dans le cadre de ces programmes

NB : Les indicateurs en *italique* font déjà partie des indicateurs SESSI